



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.726

Notification
aux Gouvernements des États membres de la
Commission internationale de l'état civil

CONVENTION RELATIVE À LA DÉLIVRANCE D'EXTRAITS PLURILINGUES
D'ACTES DE L'ÉTAT CIVIL (no 16)

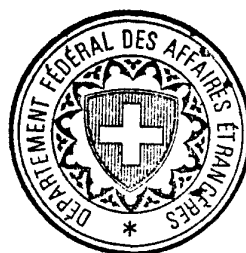
Traduction slovène des formules A, B et C annexées à la Convention

En date du 26 janvier 1993, le Département a notifié aux Gouvernements l'adhésion de la République de Slovénie à la Convention, signée à Vienne le 8 septembre 1976.

Les Gouvernements trouveront en annexe à la présente notification la traduction slovène des formules A, B et C annexées à la Convention, que le Département a reçue il y a peu.

La présente notification est adressée aux Gouvernements, en application de l'article 6, alinéa 5, de la Convention.

Annexes mentionnées



Berne, le 28 février 1994